

Le contrat de professionnalisation en 2022

Stabilisation des entrées

En 2022, les entrées en contrat de professionnalisation s'élèvent à 118 800, un niveau proche de celui de 2021 (-1%). Le nombre de contrats en cours au 31 décembre 2022 atteint 97 900, en baisse par rapport à l'année précédente (-5%).

Les entrées de personnes de moins de 30 ans continuent de diminuer (-11%), alors qu'elles augmentent pour celles âgées de 30 ans ou plus (+17%).

Les entrées des personnes en recherche d'emploi avant leur embauche poursuivent leur hausse (+26% depuis 2020) : elles représentent une entrée sur deux en 2022. Les entrées des personnes précédemment en emploi continuent également d'augmenter (+22% en deux ans). La baisse des entrées se poursuit parmi les personnes précédemment en études (-20%).

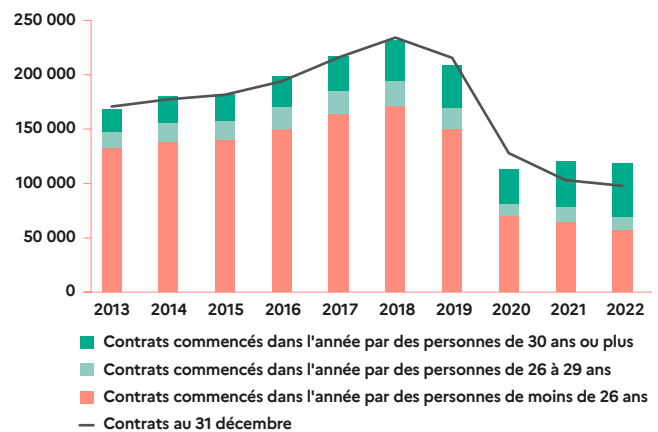
Les contrats expérimentaux, dont la formation est axée sur l'acquisition de compétences, avec ou sans certification, poursuivent leur hausse (+16% en un an).

En 2022, 118 800 contrats de professionnalisation débutent. Après une forte baisse en 2020 (-46% par rapport à 2019) et une légère reprise en 2021 (+6%), le nombre d'entrées se stabilise en 2022 (-1% ; graphique 1)¹. Au 31 décembre 2022, le nombre de contrats de professionnalisation en cours s'élève à 97 900, un chiffre en baisse par rapport à 2021 (-5%), du fait de la diminution globale des entrées depuis 2020 et d'un raccourcissement de la durée des contrats : les contrats de moins de 9 mois augmentent de 4% en un an ([tableau A en ligne](#)).

Une hausse des entrées parmi les 30 ans ou plus, compensant une baisse chez les plus jeunes

La dynamique des entrées en contrat de professionnalisation diffère selon l'âge. Les entrées des moins de 26 ans continuent de reculer (-12% sur un an), celles des plus de 30 ans d'augmenter (+17%). Celles des 26-29 ans sont à nouveau en baisse (-6%) après avoir été en hausse l'année précédente.

GRAPHIQUE 1 | Contrats de professionnalisation commencés dans l'année et en cours au 31 décembre, entre 2013 et 2022



Lecture : en 2022, 118 800 contrats de professionnalisation ont commencé, dont 57 000 pour des personnes de moins de 26 ans. Au 31 décembre 2022, le nombre de personnes en contrat de professionnalisation s'élève à 97 900. Champ : France.

Source : Dares, Système d'Information sur les Contrats de Professionnalisation (SIP) ; extraction du 31 janvier 2024.

¹ Fin janvier 2024, la comptabilisation des entrées en contrat de professionnalisation et des stocks en fin de mois est profondément renouvelée (encadré 1), entraînant des révisions par rapport aux statistiques publiées précédemment.

Dans le contexte de mise en place, en juillet 2020, d'une aide exceptionnelle pour l'embauche d'alternants de moins de 30 ans via le plan « 1 jeune, 1 solution » (encadré 2), les entrées en contrat de professionnalisation pour cette tranche d'âge reculent de 15 % entre 2020 et 2022, alors qu'elles s'accroissent de 56 % pour les contrats d'apprentissage [1]. Parmi les moins de 30 ans, le recul des entrées en contrat de professionnalisation est particulièrement marqué pour les 20-25 ans, dont la part passe de 44 % en 2021 à 39 % en 2022 ([tableau B en ligne](#)).

Parmi les nouveaux entrants, la part des personnes de 30 ans ou plus augmente de nouveau sensiblement, passant de 35 % en 2021 à 41 % en 2022 (graphique 2). La part des 30-44 ans est en hausse de 4 points en un an et celle des 45 ans ou plus de 2 points. L'âge moyen des personnes à l'entrée en contrat de professionnalisation continue donc d'augmenter et s'élève à 29 ans en 2022 contre 28 ans en 2021 et 25 ans en 2018.

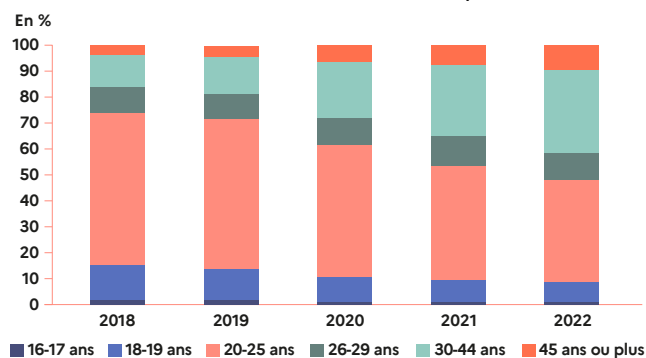
Un entrant sur deux précédemment en recherche d'emploi

Les entrées de personnes en recherche d'emploi avant leur embauche en contrat de professionnalisation continuent d'augmenter (+26 % entre 2020 et 2022). Elles représentent près de la moitié des entrées (49 % soit 58 700 personnes ; graphique 3), une part en hausse de 8 points par rapport à 2020. Cette progression intervient dans un contexte où une aide

exceptionnelle à l'embauche en contrat de professionnalisation est adoptée fin 2021 pour les demandeurs d'emploi de longue durée de 30 ans ou plus.

Le nombre de personnes en emploi avant leur entrée en contrat de professionnalisation s'accroît également (+22 % depuis 2020) pour représenter 17 % des entrants ; inversement, les nombres de personnes auparavant en études ou en alternance continuent de baisser fortement (-20 % et -33 % en deux ans), et correspondent respectivement à 16 % et 10 % des entrées.

GRAPHIQUE 2 | Contrats de professionnalisation commencés dans l'année et en cours au 31 décembre, entre 2013 et 2022



Lecture: En 2022, 10 % des nouveaux bénéficiaires ont 45 ans ou plus à leur entrée en contrat de professionnalisation.

Champ: France.

Source: Dares, Système d'Information sur les Contrats de Professionnalisation (SIP) ; extraction du 31 janvier 2024.

ENCADRÉ 1 • Le suivi statistique des contrats de professionnalisation

Les données présentées dans cette publication proviennent d'une extraction du Système d'Information sur les Contrats de Professionnalisation (SIP) du 31 janvier 2024.

À compter de 2022, de nouvelles modalités de dépôt des contrats de professionnalisation

Dès 2022, les dépôts sont réalisés dans un nouveau système d'information (Deca), mutualisé avec les contrats d'apprentissage. Ce changement s'accompagne d'une rénovation des traitements statistiques de la Dares relatifs aux contrats de professionnalisation. La comptabilisation des contrats, ainsi que l'analyse de leurs caractéristiques, sont modifiées.

Une comptabilisation rénovée des entrées en contrat de professionnalisation

À partir de 2024, les entrées sont estimées à partir des contrats déposés dans Deca. Pour les estimations les plus récentes, celles qui sont les plus concernées par les délais de remontée de l'information dans Deca, une source complémentaire, les déclarations sociales nominatives (DSN), est mobilisée.

Les entrées renvoient désormais au nombre de nouveaux contrats de professionnalisation commencés, plutôt qu'enregistrés, chaque mois. Comme les dates de début et d'enregistrement des contrats ne coïncident pas, la répartition des entrées se trouve sensiblement modifiée au sein d'une année donnée (de nombreux contrats enregistrés en octobre ou novembre commencent en réalité en septembre) et, dans une moindre mesure, d'une année sur l'autre.

Du fait de ce changement de méthode, les entrées en contrat de professionnalisation sont revues depuis 2012. Les révisions les plus fortes concernent les années 2017 (+4 %) et 2019 (-4 %), et sont moins marquées pour les années plus récentes (-2 % par exemple en 2022).

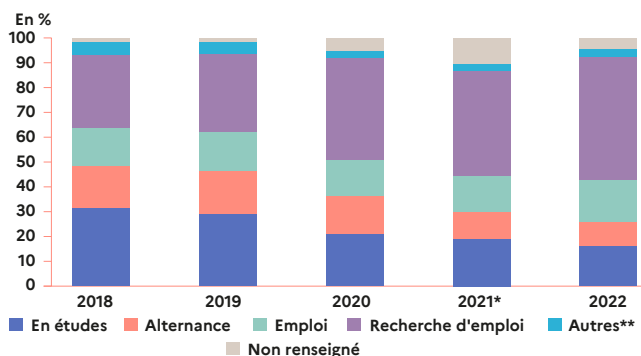
Une refonte de l'estimation du nombre de bénéficiaires en fin de mois

À partir de 2024, le calcul du nombre de bénéficiaires en fin de mois est rénové. Sont comptabilisés les contrats de professionnalisation dont la date de début est antérieure ou égale au dernier jour du mois, et dont la date de fin est égale ou postérieure à ce jour. La date de fin considérée correspond à celle prévue au moment de la signature du contrat, si le contrat n'est pas rompu de façon anticipée, ou à la date de rupture du contrat, sinon. Les ruptures de contrats sont issues des données transmises par les Opérateurs de compétences (Opco) dans Deca, mais aussi, pour prendre en compte des délais de remontée de l'information dans ce système d'information, des déclarations sociales nominatives (DSN).

L'historique du nombre de bénéficiaires en fin de mois (à partir du 31 janvier 2012) est révisé pour se conformer à ce changement de méthode. La refonte opérée, avec une meilleure prise en compte des dates de fin de contrat, en particulier en cas de rupture de façon anticipée, provoque des révisions à la baisse d'une ampleur importante (-28 % par exemple pour le stock de bénéficiaires fin 2022).

Pour plus de précisions : [encadré A en ligne](#).

GRAPHIQUE 3 | Répartition des contrats de professionnalisation commencés dans l'année par situation à l'entrée en contrat, entre 2018 et 2022



* La part des contrats non renseignés est particulièrement élevée en 2021 pour cause d'un problème dans les remontées administratives.

** Il s'agit notamment des bénéficiaires précédemment inactifs ou en contrat Civis.

Lecture: en 2022, 16 % des entrants en contrats de professionnalisation sont en études avant leur entrée dans le dispositif.

Champ: France.

Source: Dares, Système d'Information sur les contrats de Professionnalisation (SIP) ; extraction du 31 janvier 2024.

Les personnes précédemment en recherche d'emploi sont moins diplômées que les autres : 23 % ne détiennent pas de diplôme, contre 3 % de celles précédemment en études ([tableau C en ligne](#)). Ainsi, le niveau de formation à l'entrée en contrat de professionnalisation continue de baisser : le nombre d'entrants ayant au plus un diplôme de niveau bac augmente (+6 % sur un an), tandis que le nombre de ceux ayant un niveau bac +2 ou plus diminue (-12 %).

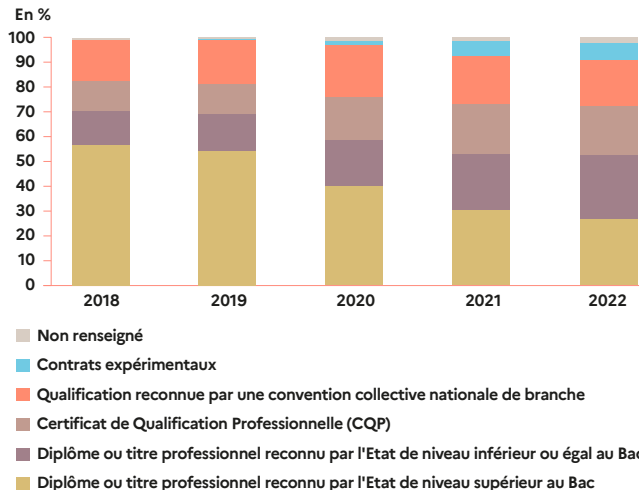
Le nombre de femmes dans les entrées diminue également (-3 % en un an). Elles sont, en particulier, moins présentes parmi les personnes précédemment en emploi (43 % contre 48 % dans l'ensemble).

Un recul des formations préparant à un diplôme ou à un titre

En 2022, 53 % des nouveaux entrants préparent un diplôme ou titre professionnel reconnu dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP ²) ([graphique 4](#)) ; leur nombre baisse par rapport à l'année précédente (-2 %, [tableau A en ligne](#)). Les entrées de personnes préparant une qualification reconnue par une convention collective nationale de branche ou un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) baissent également (respectivement -8 % et -1 % en un an). Elles concernent 18 % et 20 % des contrats commencés en 2022.

Le contrat de professionnalisation expérimental adopté fin 2018 dans le cadre de la loi « Avenir Professionnel » crée une nouvelle opportunité pour les personnes éloignées de l'emploi (encadré 2). Il permet d'acquérir des compétences ciblées, en dehors de toute certification ou qualification

GRAPHIQUE 4 | Répartition des contrats de professionnalisation commencés dans l'année par certification préparée, entre 2018 et 2022

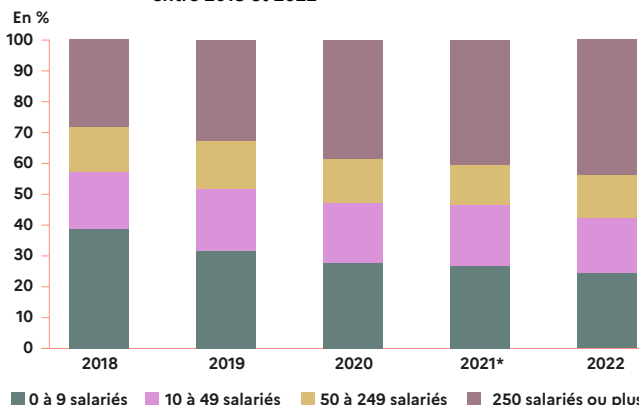


Lecture: en 2022, 27 % des nouveaux contrats de professionnalisation préparent un diplôme ou titre professionnel reconnu par l'État de niveau supérieur au Bac.

Champ: France.

Source: Dares, Système d'Information sur les contrats de Professionnalisation (SIP) ; extraction du 31 janvier 2024.

GRAPHIQUE 5 | Répartition des contrats de professionnalisation commencés dans l'année par taille de l'entreprise, entre 2018 et 2022



* La part des contrats non renseignés est particulièrement élevée en 2021 pour cause d'un problème dans les remontées administratives.

** Il s'agit notamment des bénéficiaires précédemment inactifs ou en contrat Civis.

Lecture: en 2022, 44 % des nouveaux contrats de professionnalisation sont signés dans des entreprises de 250 salariés ou plus.

Champ: France.

Source: Dares, Système d'Information sur les contrats de Professionnalisation (SIP) ; extraction du 31 janvier 2024.

reconnue ³. En 2022, 65 % des personnes embauchées via ces contrats sont précédemment en recherche d'emploi et 43 % ont 30 ans ou plus ([tableau D en ligne](#)). Au cours des dernières années, la part des contrats expérimentaux progresse nettement (+16 %) ; ils concernent 7 % des entrées en 2022 (+5 points en deux ans).

² Le RNCP recense tous les diplômes, titres professionnels et certificats de qualification professionnelle qui sont reconnus par l'État comme permettant l'exercice d'un métier.

³ Cela inclut, par exemple, les qualifications non-reconnues par l'État, les actions de pré-qualification ou de pré-formation, les certifications inscrites au sein du répertoire spécifique prévu à l'article L. 6113-6 du code du travail.

ENCADRÉ 2 • Le contrat de professionnalisation et les principaux dispositifs d'aide à l'embauche en contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation permet l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. Il repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique dans un organisme de formation et enseignement du métier chez un employeur, avec lequel le bénéficiaire conclut un contrat. Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans afin de compléter leur formation initiale, aux demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, aux sortants d'un contrat aidé, aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Dans le cadre la loi « Avenir professionnel » de fin 2018, à titre expérimental, le contrat de professionnalisation peut aussi être défini dans le cadre d'une formation axée sur l'acquisition de compétences, avec ou sans certification. Cela inclut, par exemple, les qualifications non-reconnues par l'État, les actions de pré-qualification et de pré-formation, les certifications inscrites au sein du répertoire spécifique prévu à l'article L.6113-6 du code du travail.

Les principaux dispositifs d'aide à l'embauche

Les employeurs qui embauchent des salariés en contrat de professionnalisation peuvent bénéficier d'aides financières, soumises à des conditions. Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », une aide exceptionnelle est mise en place en juillet 2020 (encore en vigueur fin 2022) pour soutenir les embauches en contrat de professionnalisation dans le contexte de la crise sanitaire. Elle concerne les personnes de moins de 30 ans préparant un diplôme ou un titre professionnel au plus de niveau bac +5 ou bien un certificat de qualification professionnelle, ou encore les contrats de professionnalisation expérimentaux de la loi « Avenir professionnel ». Une aide exceptionnelle supplémentaire est adoptée en 2021 en faveur de l'embauche de demandeurs d'emploi de longue durée (de 30 ans ou plus).

Pour plus d'informations : [Contrat de professionnalisation - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr)

Des recrutements plus souvent dans de grandes entreprises et dans le secteur tertiaire

En 2022, 44 % des entrées en contrats de professionnalisation ont lieu dans des entreprises de 250 salariés ou plus, soit 4 points de plus en un an (graphique 5). La part des grandes entreprises augmente depuis cinq ans (+ 16 points entre 2018

et 2022) quand celle des entreprises de moins de 10 salariés baisse (- 14 points en cinq ans).

En cinq ans, la répartition des contrats entre les grands secteurs d'activité reste quasi inchangée. Le tertiaire demeure largement majoritaire (81 % des nouveaux contrats en 2022), suivi de l'industrie (13 %), la construction (5 %) et l'agriculture (1 %, [tableaux A et B en ligne](#)). Au sein du tertiaire, les entrées dans les secteurs du transport et de l'hébergement-restauration sont cependant en nette hausse en 2022 (respectivement +29 % et +9 %).

Athénaïs Plé (Dares)

Pour en savoir plus

- [1] Plé A. (2024), « [Le contrat d'apprentissage en 2022](#) », *Dares Résultats* n° 10, janvier.
- [2] El Haimer K. (2022), « [Le contrat de professionnalisation en 2021](#) », *Dares Résultats* n° 43, septembre.
- [3] Touré M. (2021), « [Quelle insertion professionnelle après un contrat de professionnalisation ?](#) », *Dares Analyses* n° 60, octobre.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaire de rédaction
Thomas Cayet

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
de la Santé et des Solidarités

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.


STATISTIQUE
PUBLIQUE